



# Ville de Wassy

## *Demande de subvention année 2024*

La demande de subvention concerne le fonctionnement et l'investissement de votre structure et/ou une action spécifique.

Votre demande est valable uniquement pour l'année 2024.

Lors de vos manifestations, nous vous invitons à apposer le logo de la Ville, partenaire de votre association.

**La demande doit être déposée avant le lundi 15 Avril 2024**  
à l'Hôtel de ville Place Notre Dame 52130 Wassy  
ou à [secretariat@mairie-wassy.fr](mailto:secretariat@mairie-wassy.fr)

### PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DOSSIER

#### Pour une première demande ou en cas de modification :

- Copie du récépissé d'enregistrement en Préfecture
- Numéro INSEE
- Statuts de l'association
- Liste des membres du Conseil d'Administration

#### Dans tous les cas :

- Budget prévisionnel pour l'année de la demande de subvention (cf. page 5).
- Bilan, compte de résultat et annexes du dernier exercice, approuvés par l'Assemblée Générale, signés en original par le Président de l'association, (cf. page 6) et par le vérificateur aux comptes pour les gros budgets.
- Procès verbal de la dernière Assemblée Générale, avec bilan moral et/ou sportif de l'association.
- Attestation d'assurance valide pour l'année en cours.
- Relevé d'Identité Bancaire

### Attention :

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

*Réservé à l'administration*

Date de dépôt : ..... par courrier - par porteur - dans la boîte aux lettres

# 1 – VOTRE ORGANISME

Nom de l'association : .....

Sigle : .....

N° SIRET : .....  
et n° de récépissé en Préfecture : .....

Adresse du siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Courriel (recommandée): .....

Adresse du siège administratif (si différent du siège social) : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Objet social de l'association : .....

Description des actions de l'association : .....

Affiliation de l'association (à une fédération, une ligue...) : .....

## STATUTS

Date de publication de la création au Journal Officiel : ...../...../.....

N° et date de récépissé de déclaration en Préfecture : n° ..... du ...../...../.....

Date de dernière modification des statuts : ...../...../.....

Votre association est reconnue d'utilité publique depuis le .../.../..., par .....

Votre association dispose d'agrément(s) administratif(s) :

Date	Référence	Autorité
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....



## 5 – SUBVENTION DEMANDEE 2024

**Le montant de la demande doit être en corrélation avec les dépenses engagées en 2023**

Montant de la subvention sollicitée pour l'année 2024 : .....€.

Objet de la demande de subvention :

- Pour le fonctionnement de l'association

- Dans le cadre d'un investissement

Projet d'affectation de la subvention sollicitée :

- Pour une opération particulière (manifestation...) merci de compléter l'annexe jointe au présent dossier

Montant des subventions publiques de fonctionnement accordées au titre de l'exercice précédent : ..... €.

Dont ..... € de : l'état – la région – le département – autre

## 6 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), ..... (Nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée

- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires

- demande une subvention de : .....€

Signature

Fait, le ...../...../..... à .....

## ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL

Ce formulaire est indicatif : vous pouvez nous faire parvenir un budget prévisionnel établi sur un format différent, dans la mesure où les informations présentées ci-dessous y figurent.

Budget prévisionnel			
Exercice du    /    /    au    /    /			
DEPENSES	Montant en Euros	RECETTES	Montant en Euros
60 - Achat		70 - Ventes et prestations de services	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
62 - Autres services extérieurs		- Europe	
63 - Impôts et taxes		- État	
64- Charges de personnel		- Région	
		- Département	
		- Commune(s)	
		- Autres : préciser	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		- Dont cotisations	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements et provisions		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
		79 - Transfert de charges	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

## ANNEXE 2 : BUDGET DE L'ANNEE 2023

Exercice du / / au / /			
DEPENSES	Montant en Euros	RECETTES	Montant en Euros
60 - Achat		70 - Ventes et prestations de services	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
62 - Autres services extérieurs		- Europe	
63 - Impôts et taxes		- État	
64- Charges de personnel		- Région	
		- Département	
		- Commune(s)	
		- Autres : préciser	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		- Dont cotisations	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements et provisions		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
		79 - Transfert de charges	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

Compte de l'association au / /	
<b>Solde en banque</b>	€
<b>Solde en caisse</b>	€
<b>Solde sur livret</b>	€
<b>Autre solde</b>	€

**Observations complémentaires :**



Disposition réglementaire prévue à l'article 6 du P.JL confortant les principes de la République

**CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN  
DES ASSOCIATIONS BENEFICIAINT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES**

**Préambule**

- Importance de la contribution des associations à la vie de la Nation.
- Légitimité de la contribution financière des collectivités publiques et du respect des principes républicains par les associations bénéficiaires de subventions.
- Principes énoncés par l'art. 6 de la loi.
- Délimitation de la notion de subvention (art. 9-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).
- Nécessité d'une procédure contradictoire en cas de décision de retrait de subvention par la collectivité (art. L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration).
- Rappel du principe de laïcité de la République – article 1er de la constitution selon lequel « la France est une République (...) laïque ».
- Aménagement de ces dispositions au regard de l'objet de certaines associations.

---

**ENGAGEMENT N° 1 : LIBERTE DE CONSCIENCE**

- Respecter la liberté de conscience des membres et des tiers.
- S'abstenir de prosélytisme abusif

**ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTE D'ASSOCIATION DES MEMBRES**

- Assurer la liberté des membres de se retirer de l'association.
- Assurer le droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

**ENGAGEMENT N° 3 : EGALITE ET NON-DISCRIMINATION**

- Egalité devant la loi.
- Egalité femmes-hommes au sein de l'association et prévention de toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.
- Absence de toute différence de traitement injustifiée.

**ENGAGEMENT N° 4 : FRATERNITE ET PREVENTION DE LA HAINE ET DE LA VIOLENCE**

- Ne pas cautionner ou provoquer à la haine ou à la violence.
- Rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

**ENGAGEMENT N° 5 : RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE HUMAINE**

- Ne pas entreprendre, ni soutenir ou cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la dignité de la personne humaine.
- Ne pas exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique, notamment des personnes en situation de handicap.
- Protéger la santé et de l'intégrité physique et morale des membres et bénéficiaires des services de l'association, notamment des mineurs.

**ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA LEGALITE ET DE L'ORDRE PUBLIC**

- Ne pas causer de trouble à l'ordre public.
- Ne pas revendiquer sa propre soustraction aux lois de la République pour un quelconque motif.
- Ne pas recourir aux actions violentes.

**ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES FONDAMENTAUX DE LA REPUBLIQUE**

- Respecter l'emblème national, l'hymne national et la devise de la République.

Date et signature obligatoire